

# Conditions Générales de vente séminaires

Le CFPS du Château de Seedorf est un Centre de Formation Professionnelle et Sociale au service de jeunes provenant de toute la Suisse romande, au bénéfice d'une mesure AI. Une centaine de jeunes se forme dans notre Centre dans plus de 9 domaines professionnels et se prépare à l'acquisition d'une certification pour faciliter une entrée sur le marché du travail.

Le CSS (Centre de Séminaires Seedorf) permet de mettre en pratique des objectifs d'apprentissage pour les formations en Cuisine et en Intendance. Nos prestations et nos conditions générales tiennent compte du fonctionnement, des besoins et possibilités inhérents à la formation d'apprenti·e·s et d'un Centre tel que le nôtre.

## Offre et confirmation de réservation

La réservation est considérée comme confirmée lorsque l'offre et/ou la confirmation de réservation nous est/sont retournée/s signée/s.

Un délai de 10 jours est automatiquement proposé pour le retour signé, à condition que la demande nous soit bien parvenue plus de 14 jours avant la date de l'événement. Dans le cas contraire, le délai passe à 48h. En fonction du volume de demandes pour une même période, le CSS se donne le droit d'ajuster le temps de confirmation.

Passé le délai de validité de l'offre, la proposition est considérée comme nulle et totalement annulée, sans garantie de nouvelles disponibilités.

## Confirmation du nombre de participants

Le nombre de personnes définitif doit être confirmé par écrit (email) au plus tard 7 jours ouvrés avant le début du séminaire. Le nombre communiqué à ce moment-là sert de base pour la facturation, sauf en cas d'augmentation du nombre de participants.

Si des modifications du nombre de participants devaient avoir lieu moins de 7 jours ouvrés avant la date du séminaire, il est important de nous le communiquer par téléphone (préparation de la salle, table et repas).

## Restrictions alimentaires

Le CSS s'adapte aux demandes. En cas de régime spécifique, d'allergie ou d'intolérance, ceux-ci doivent être mentionnés lors de la réservation, mais au plus tard 7 jours ouvrés avant le début du séminaire.

## Approbation et signature

La personne qui signe le contrat (l'offre) atteste avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepte, ainsi que les termes de la réservation, soit en son nom, soit au nom de la société qui a réservé.

## Conditions d'annulation

Les annulations doivent nous être communiquées au plus vite, par téléphone puis confirmées par email. Des frais d'annulation seront facturés comme suit :

- moins de 14 jours ouvrés avant la date de l'évènement : 50% de l'arrangement prévu
- moins de 4 jours ouvrés avant la date de l'évènement : 100% de l'arrangement prévu

Toutefois, en cas de report confirmé à une autre date, des frais de modification pourraient être appliqués en lieu et place des frais d'annulation.

## **Diverses informations complémentaires**

La location de salles donne droit à l'utilisation du grand parking extérieur. Les places de parc sont mises gratuitement à disposition des clients séminaires, dans la mesure des disponibilités.

Certaines salles offrent un accès à la terrasse extérieure et face au lac. Il est tout à fait possible d'utiliser l'espace extérieur durant votre séminaire, à condition de ne pas déranger les autres séminaires et les collaborateur·rice·s.

Les horaires de mise à disposition des salles sont convenus à la réservation. En cas de non-respect volontaire de ceux-ci, un supplément tarifaire peut être perçu.

Le CFPS fera toujours son maximum pour assurer des conditions de séminaire les plus agréables. En cas de dérangements externes durant les séances (bruit, travaux, difficultés d'accès, etc.), le CFPS n'est pas tenu responsable.

Les salles ne sont pas louées durant le week-end, les jours fériés ainsi que les jours de fermeture du CFPS. Toutefois, certaines exceptions peuvent être accordées.

## **Facturation**

La facture, payable à 30 jours nets, est adressée à la société ou à la personne qui a confirmé la réservation selon les informations transmises.

## **Dégâts et vols**

Le CSS/CFPS décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux clients.

Le client (personne physique ou personne morale) demeure seul et entièrement responsable pour toutes les dégradations, ou dommages causés par lui ou par l'un de ses participants.

Tous frais occasionnés découlant d'une réparation, d'un remplacement et/ou d'un entretien spécialisé seront facturés au client.

## **For juridique et droit applicable**

Tout litige découlant du contrat ou se rapportant à celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Fribourg. Le recours au Tribunal fédéral suisse est réservé. Le droit applicable est le droit matériel suisse.

Noréaz, le 01.04.2023